

Chamborêt

18/01/2019

RN147

Créneau de dépassement entre Limoges et Bellac



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

- 1 Intervention du garant**
- 2 Participer à la concertation**
- 3 Contexte de l'opération**
- 4 Enjeux et fonctionnalités**
- 5 Variantes d'aménagement**
- 6 Analyse des enjeux**
- 7 Temps d'échanges**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTAIRE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

Le garant de la concertation préalable

**Décision n° 2018/91/RN 147 Limoges-
Bellac créneau de dépassement/1**

Projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147 entre Limoges et Bellac (87)

CNDP : séance du 7 novembre 2018 –

Concertation préalable

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1

Et suivants,

Vu la lettre de saisine de Monsieur Raphaël LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 16 octobre 2018 demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-17 et selon les modalités de l'article L.121-16-1

La Commission a désigné Monsieur Michel Périgord comme
Garant de cette concertation préalable

Qu'est-ce que la CNDP ?

- **Autorité Administrative Indépendante**
- Sa mission est de veiller à la participation des citoyens au processus de décision de certains **projets d'équipement ou d'aménagement**, de **plans et programmes nationaux** et de **projets de réforme de politiques publiques ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.**

**= ENRICHIR, LÉGITIMER, DÉMOCRATISER
LA DÉCISION**

Les circulaires Bianco et Billardon

1992 / 1993

Organisation de concertations en amont de la décision sur certains grands projets nationaux

La loi Barnier

2 février 1995

Création de la CNDP : institution chargée de l'organisation du débat public

Signature de la convention d'Aarhus

1998

La France s'engage sur la participation du public au processus décisionnel dans le champ environnemental

La CNDP devient une Autorité Administrative Indépendante

2002

L'ordonnance du 3 août 2016 élargit les possibilités de recours à la participation du public :

- Saisine obligatoire de la CNDP pour les plans et programmes nationaux
- Droit de saisine de la CNDP par un tiers
- Dispositif de conciliation
- **Constitution d'une liste nationale de garants par la CNDP**

Liste nationale CNDP de garants de la participation

Le garant peut être nommé par la CNDP

- Dans le **cadre des procédures formalisées** de concertation prévues par le code de l'environnement (pour les projets, plans ou programmes relevant du champ de compétence de la CNDP ou n'en relevant pas mais étant soumis à évaluation environnementale)
- ***ou pour des missions d'appui et de conseil méthodologique***
(*article L121.1 du code de l'environnement*)

La CNDP indemnise les garants qu'elle a désignés

sauf pour les missions de conseil où c'est le maître d'ouvrage
ou la personne publique responsable du projet

Le garant vérifie que le cadre prévu est respecté par tous, il ne prend pas partie sur le fond :

- Il est indépendant, impartial , neutre et tenu au devoir de réserve
- Il veille au respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public
- Il s'assure de l'équilibre des débats, de l'équivalence des temps d'expression, que les positions exprimées sont argumentées

Le garant est chargé de garantir la sincérité et la transparence de la concertation, mais il ne l'organise pas :

- Les modalités de participation du public (par exemple : calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, rencontres publiques, outils de participation, etc.).
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées ; Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité pour le public de poser des questions.

Des modalités de rencontres et de participation diverses à adapter au contexte pour favoriser la participation

- Réunions publiques
- Débats mobiles
- Débats itinérants
- Ateliers citoyens
- Conférences de citoyens

Rencontres avec les étudiants
Rencontres avec les entreprises
Ateliers de cartographie participative
Dialogue 3D
Etc.

Utiliser les outils numériques : réseaux sociaux, site internet, applications, forum actif (réunion publique numérique)

Éthique et déontologie du garant

Les valeurs de la concertation

ARGUMENTATION

TRANSPARENCE

Les valeurs du garant

NEUTRALITÉ & RÉSERVE

INDÉPENDANCE

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le garant s'engage en faveur de la concertation et signe une charte d'éthique et de déontologie.

Le garant peut tenir des journées de permanence afin d'entendre toute personne physique ou morale qui le souhaite

Michel PERIGORD
michel.perigord@garant-cndp.fr

2

Participer à la concertation

Aménagement d'un créneau de dépassement entre Limoges et Bellac



Objectifs de la concertation

Présenter le projet au public : riverains, usagers, élus...

Écouter les attentes du public

Enrichir le projet des observations et propositions



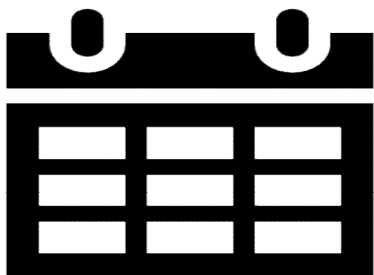
4 temps de concertation



Réunion d'ouverture	18 janvier à 19 h	Chamborêt Salle des fêtes 34 avenue du 8 mai 1945
Ateliers thématiques	25 janvier à 15 h	Bellac Centre culturel municipal Rue des Rochettes
	1^{er} février à 15 h	Chamborêt Salle des fêtes 34 avenue du 8 mai 1945
Réunion de clôture	14 février à 19 h	Bellac Salle Jean Blanzat Rue des Rochettes



Inscription aux ateliers



Sur les tableaux à l'entrée de la salle

OU

En remplissant la fiche d'inscription

OU



Coordonnées indiquées sur le dépliant

DIR Centre-Ouest
RN147 : Créneau de dépassement entre Limoges et Bellac
Inscription aux ateliers thématiques

NOM / Prénom : _____ Commune de résidence : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
Participation au titre d'un organisme (si oui, préciser) : _____

Veillez cocher le thème sur lequel vous souhaitez principalement vous exprimer
 Agriculture Environnement Déplacements et sécurité

Veillez cocher la case correspondant à la session à laquelle vous souhaitez participer
(il est possible de participer aux deux)

Ateliers thématiques sur l'implantation à Berneuil le 25 janvier à 15h
Centre culturel municipal - Rue des Rochettes - 87300 BELLAC

Ateliers thématiques sur l'implantation à Chamborêt le 1^{er} février à 15h
Salle des fêtes - 34 avenue du 8 mai 1945 - 87140 CHAMBORÊT



DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES
CENTRE-OUEST

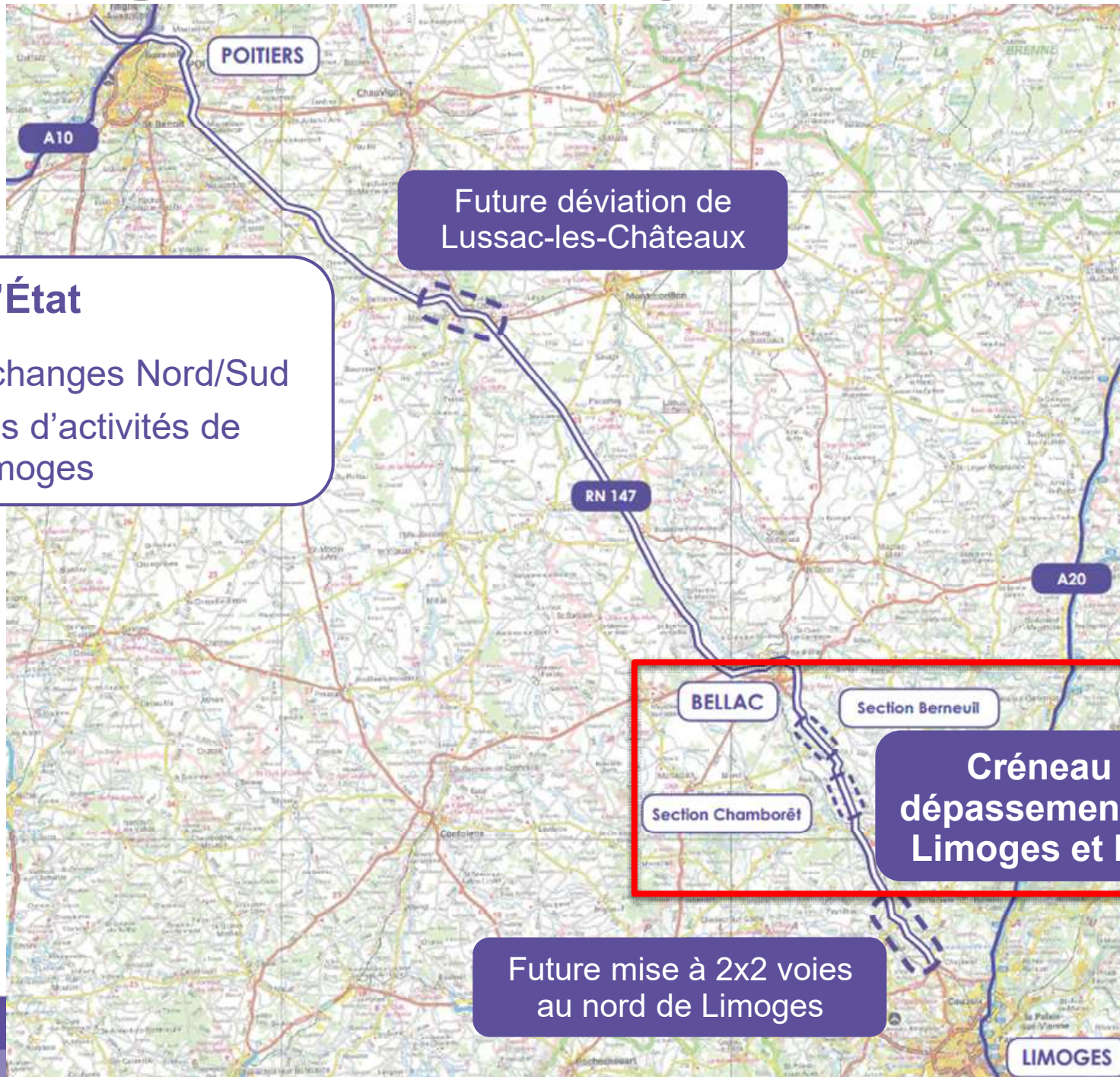
3

Contexte de l'opération

Aménagement d'un
créneau de dépassement
entre Limoges et Bellac



Aménagements en projet sur la RN147



Objectifs de l'État

- faciliter les échanges Nord/Sud
- relier les pôles d'activités de Poitiers et Limoges

Future déviation de Lussac-les-Châteaux

Créneau de dépassement entre Limoges et Bellac

Future mise à 2x2 voies au nord de Limoges



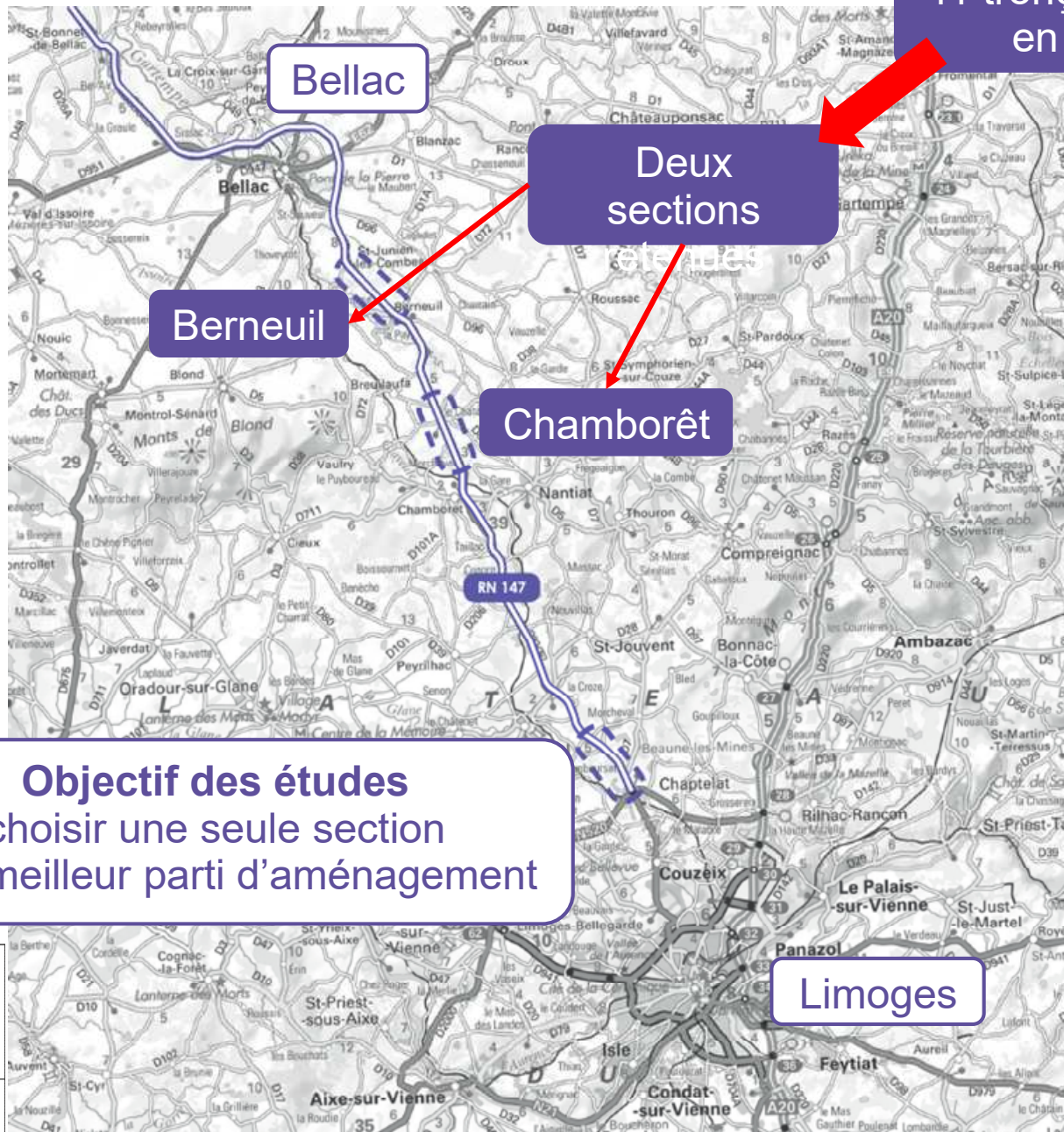
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

La zone d'étude

11 tronçons routiers identifiés
en 2015 (sur 27 km)



Berneuil

Chamborêt

Deux sections

Objectif des études
choisir une seule section
et le meilleur parti d'aménagement

Limoges



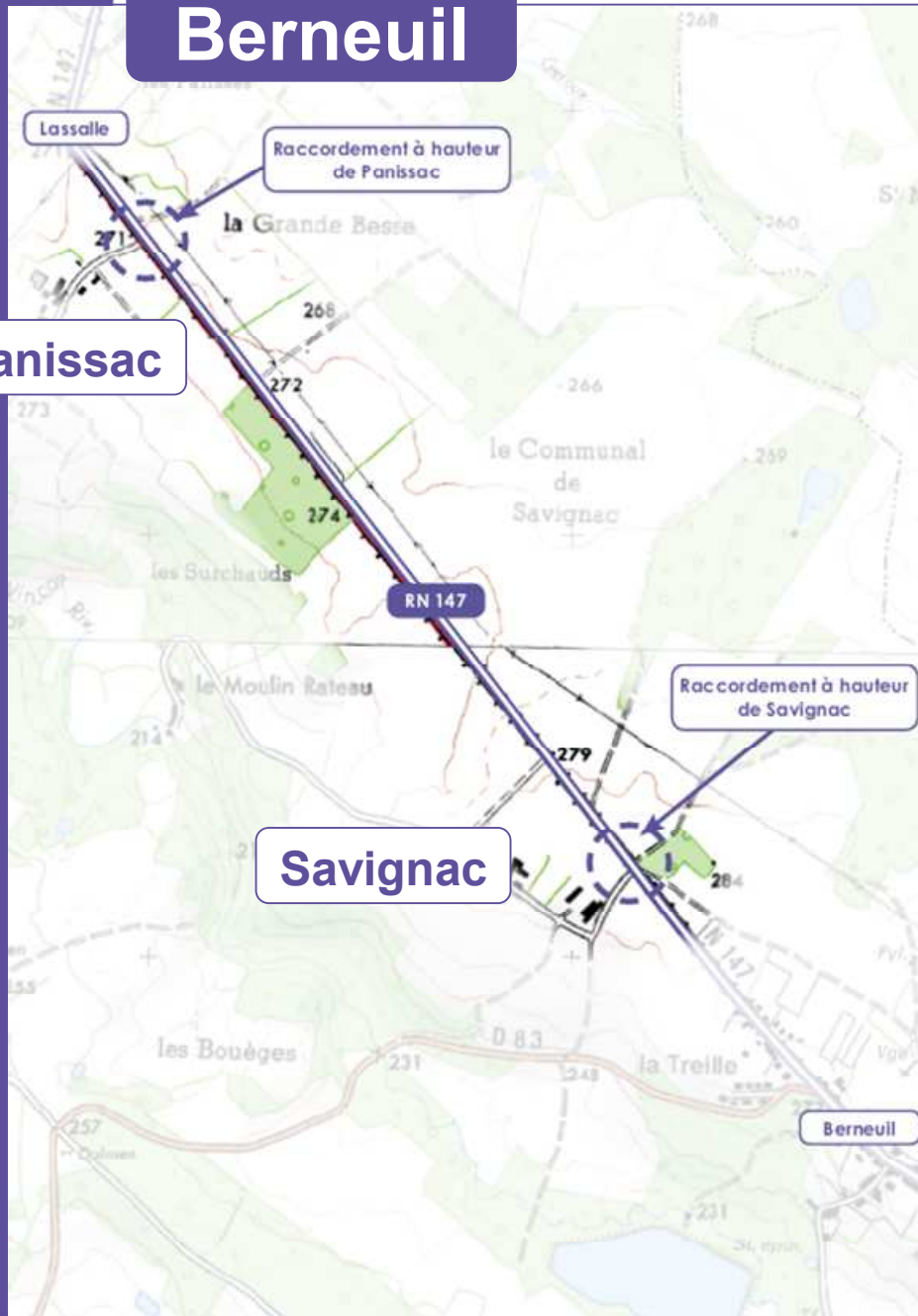
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
IN L'ÉDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

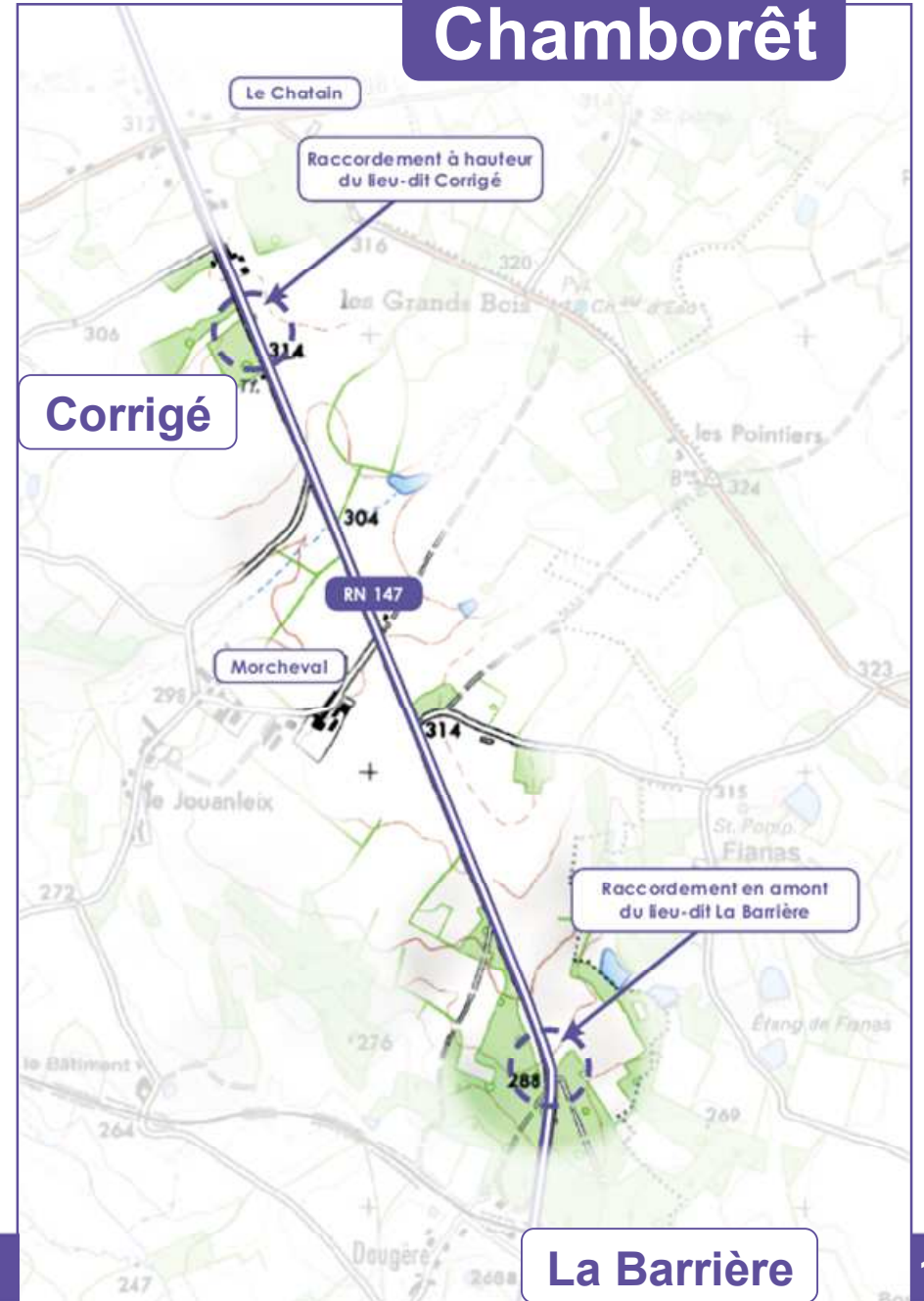
CENTRE-OUEST

Les deux sections

Berneuil



Chamborêt



4

Enjeux et fonctionnalités de l'aménagement

Aménagement d'un créneau de dépassement entre Limoges et Bellac



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTAIRE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

La sécurité, au cœur du projet

Plusieurs facteurs de risques :

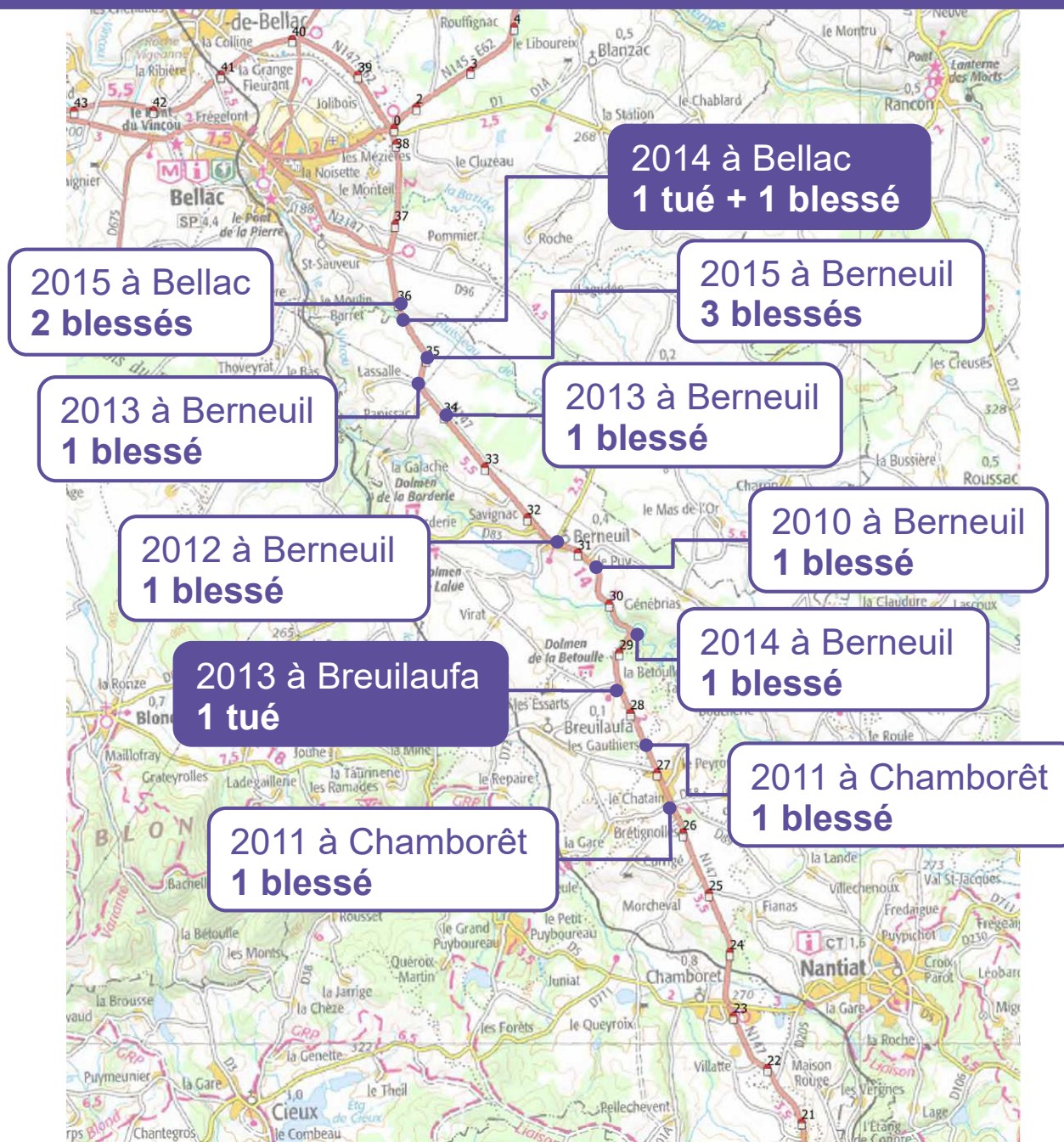
- Possibilités de dépassement très réduites
- Profil vallonné
- Traversées d'agglomérations

**Au sud de Chamborêt,
le trafic sur la RN147 est en 2017
d'environ 8000 véhicules/jour,
avec environ 13% de poids lourds.**

**A l'horizon 2040, le trafic pourrait
croître de 20%.**



11 accidents corporels de 2010 à 2017 entre Chamborêt et Bellac



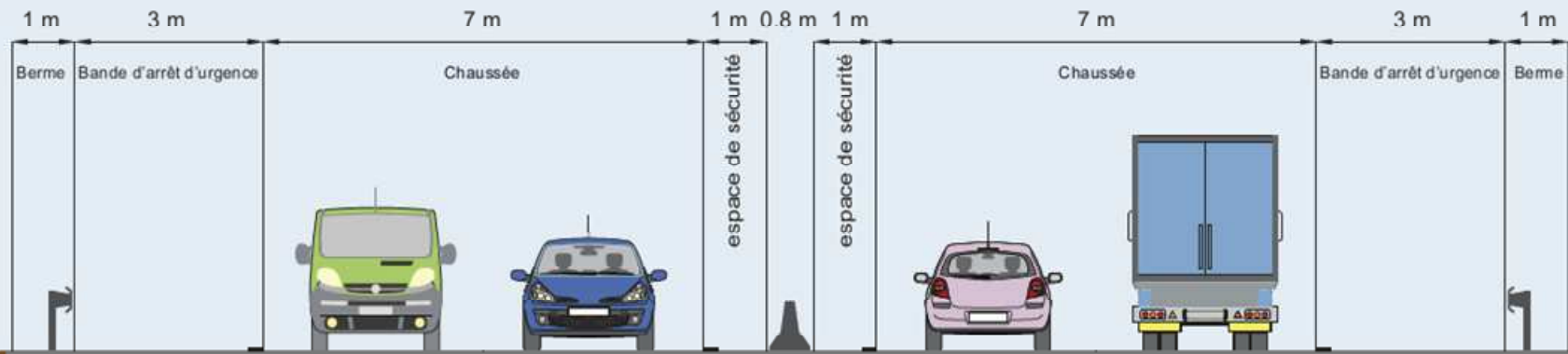
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTELLIGENTIALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

Un créneau à 2x2 voies

Profil en travers de l'axe à créer



- Création d'un créneau de dépassement de 2x2 voies avec limitation de la vitesse à 110 km/h
- Création d'itinéraires de substitution pour les véhicules lents



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

5

Les variantes d'aménagement

Aménagement d'un
créneau de dépassement
entre Limoges et Bellac



Variante 1

Créneau en place, élargissement de part et d'autre de l'existant



- Reprise de la chaussée en place
- Création de deux simples voies de part et d'autre
- Création d'une voie de rétablissement à l'ouest du créneau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTAIRE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

Variante 2

Créneau en place, élargissement à l'est de l'existant



Rétablissement



RN147 existante

Elargissement à l'Est

- Reprise de la chaussée en place
- Création d'une double voie côté est
- Création d'une voie de rétablissement à l'ouest du créneau



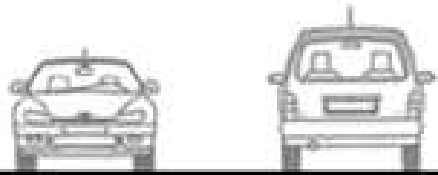
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

Variante 3

Créneau distinct



RN147 existante faisant fonction de rétablissement



Créneau distinct

- Création d'une route nouvelle à 2x2 voies côté est
- La voie existante assure le rétablissement du trafic en phase travaux, tout en maintenant les possibilités de desserte existantes avant et après les travaux



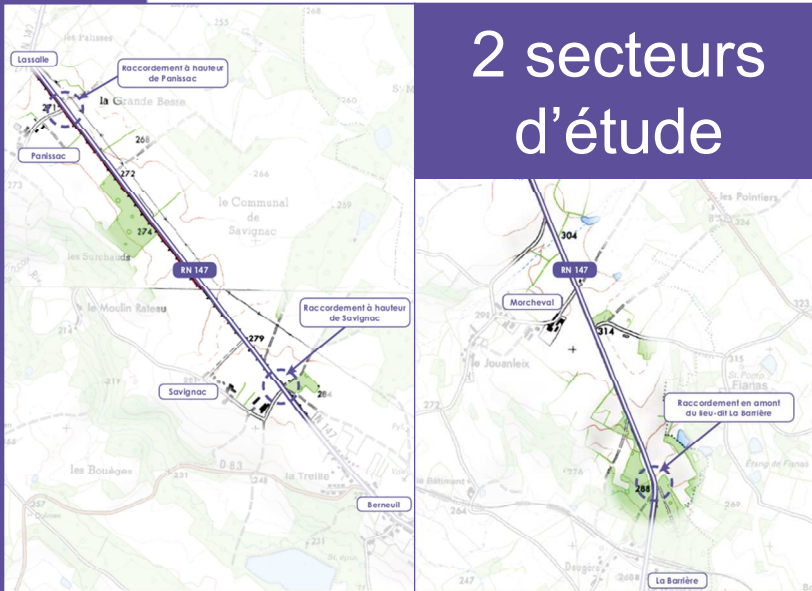
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

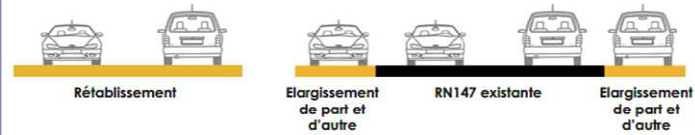
En synthèse...

2 secteurs
d'étude



X

1- Créneau en place, élargissement de part et d'autre de l'existant



2- Créneau en place, élargissement à l'Est de l'existant



3
variantes



= 6 possibilités d'aménagement



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

6

Analyse des enjeux

Aménagement d'un
créneau de dépassement
entre Limoges et Bellac



DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTAIRE
DES ROUTES
CENTRE-OUEST

Milieux physique et naturel, paysage et patrimoine



MILIEU PHYSIQUE

- ruissellement, qualité des cours d'eau
- risques liés au sol argileux



MILIEU NATUREL

- continuités écologiques
- site Natura 2000 « *Vallée de la Gartempe* »
- espèces faunistiques à enjeux



PAYSAGE ET PATRIMOINE

- covisibilité avec les monts de Blond et d'Ambazac
- préservation des paysages du bocage
- dolmens et itinéraires de randonnée



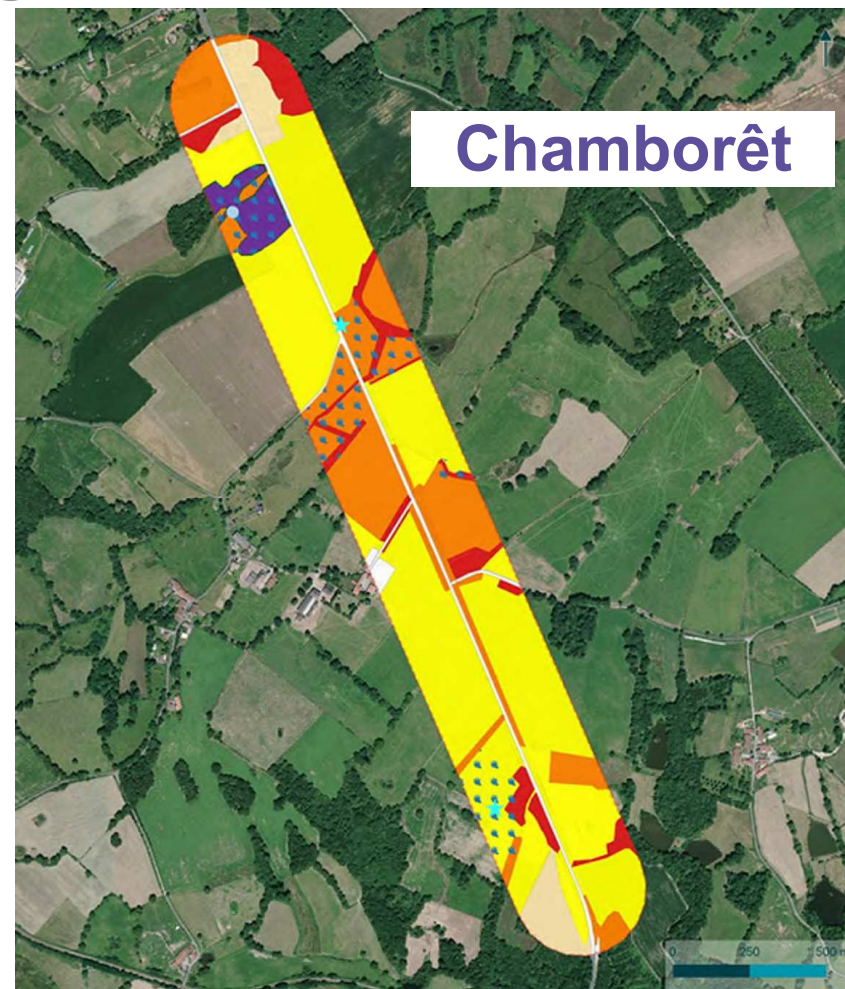
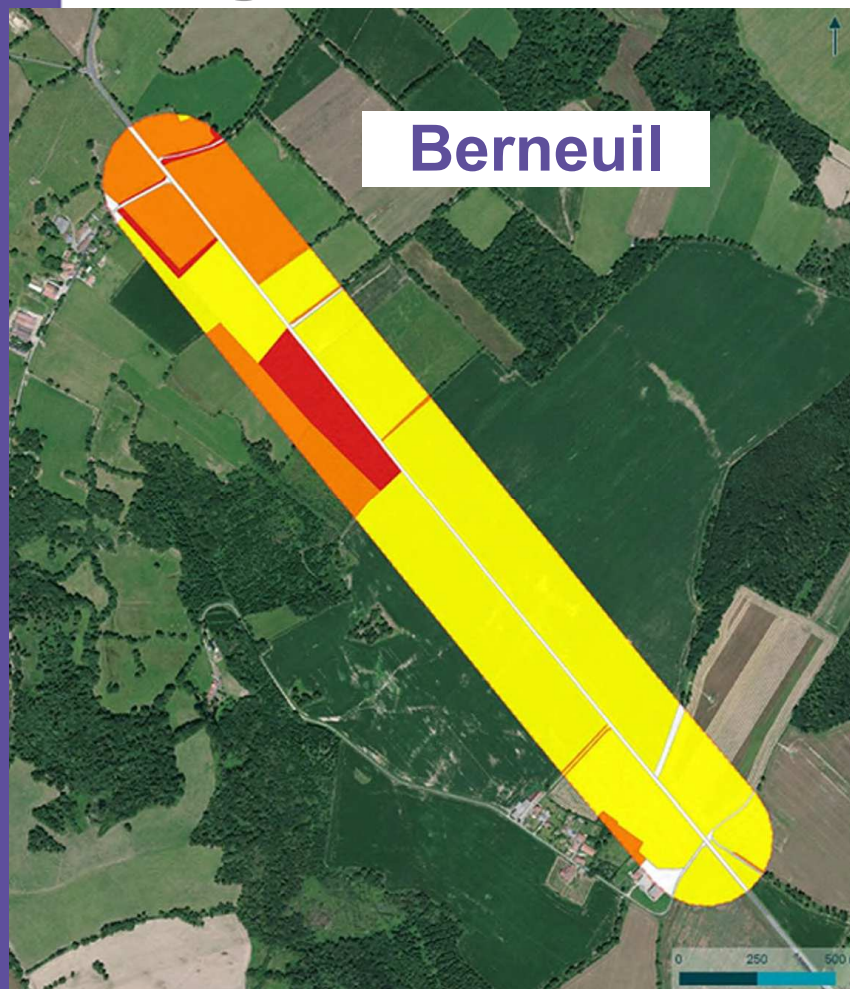
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTAIRE
DES ROUTES

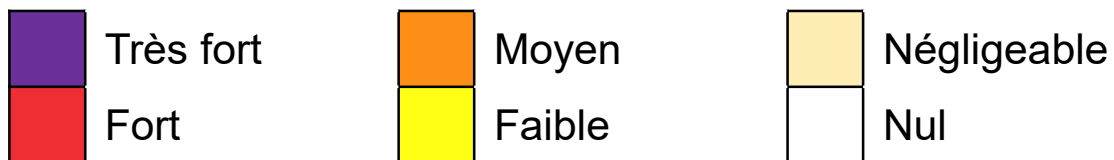
CENTRE-OUEST

Milieu naturel

Synthèse des enjeux



Niveau d'enjeu pressenti



Milieus humains et activités agricoles



- faibles densités d'habitat
- dépendance aux infrastructures routières
- cadre de vie à préserver



- 12 exploitations : 7 à Chamborêt, 5 à Berneuil
- maintien des ressources en herbe et en eau
- déplacements d'engins agricoles



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

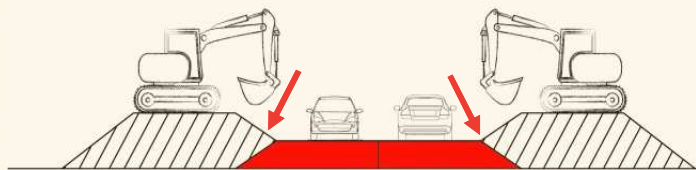
CENTRE-OUEST

Modalités de construction

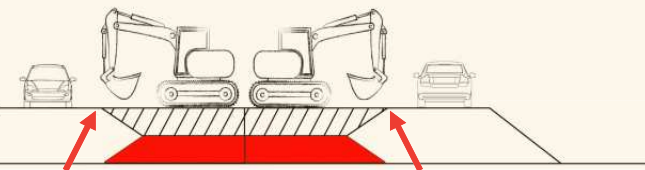
Phase 1

Phase 2

Variante
1

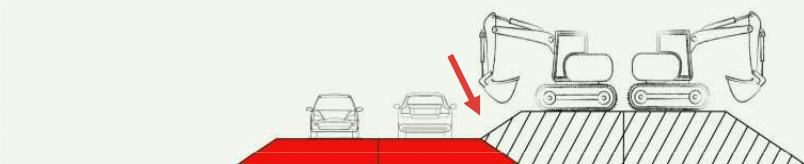


Double dispositif
de sécurité

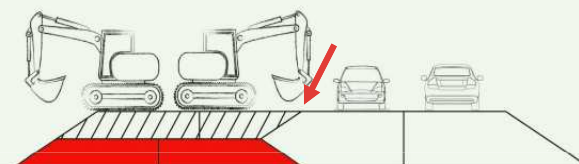


RN147 existante

Variante
2



Simple dispositif
de sécurité

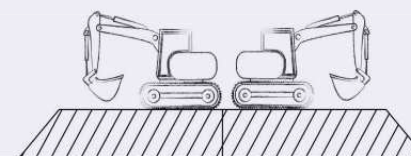


RN147 existante

Variante
3



Haie
préservée



RN147 existante

Travaux et circulation imbriqués → obligation de renforcer la sécurité



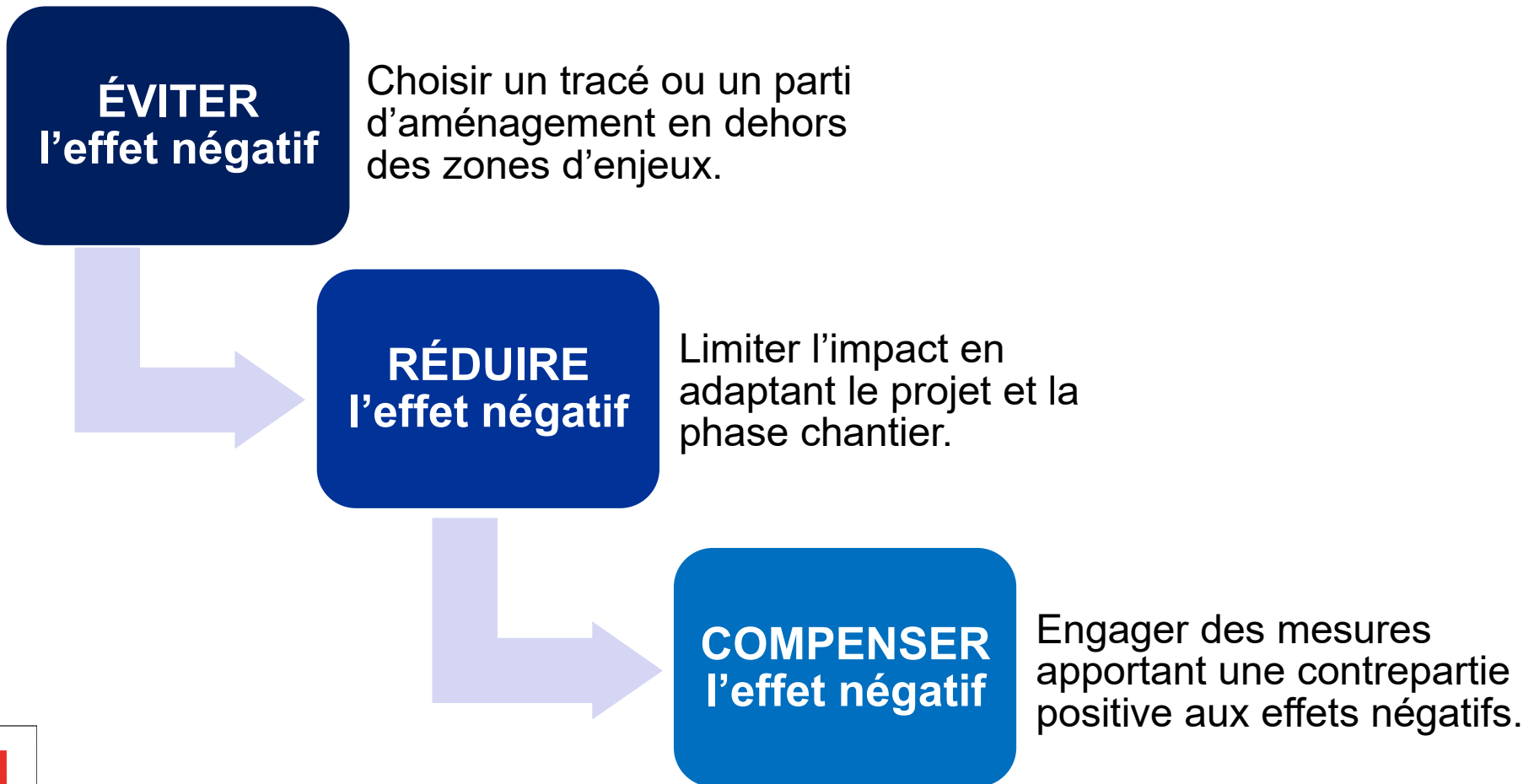
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

La démarche « E_(viter) R_(éduire) C_(ompenser) »

Objectif : minimiser les impacts environnementaux des projets d'infrastructures.









Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST

L'analyse multicritères

(après mesures de réduction / compensation)

	Berneuil			Chamborêt		
	 Variante 1	 Variante 2	 Variante 3	 Variante 1	 Variante 2	 Variante 3
Milieu physique	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow
Eau – milieux aquatiques	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow
Faune – flore	Yellow	Yellow	Green	Orange	Orange	Yellow
Cadre de vie	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Paysage	Yellow	Green	Green	Orange	Yellow	Green
Activités agricoles	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Construction: localisation – géométrie	Orange	Yellow	Green	Orange	Yellow	Green
Construction : assainissement – réseaux	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow
SÉCURITÉ	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Green	Green
Évaluation socio-économique	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Coûts	6,6 M€	6,2 M€	6 M€	6,6 M€	6,3 M€	6,1 M€

7

Temps d'échanges

**Intervention des
acteurs locaux**

**Échanges
avec le public**

**Aménagement d'un
créneau de dépassement
entre Limoges et Bellac**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

CENTRE-OUEST